discuter la question de confédération d'une manière sérieuse, et qu'il ne voulait pas la discussion sur son projet. Mais comment croire l'hon. député? Ne sait-on pas que le plan du gouvernement a été mis devant la chambre des le commencement de la session, il y a sept semaines? Ne sait-on pas que le gouvernement et ses amis ont fait tout en leur pouvoir pour faire discuter ce projet, et que les hon. députés de l'autre côté ne l'ont pas voulu et ont constamment entravé la discussion? Pour quel motif en agissaientils ainsi? L'hon. député de Bagot a donc eu tort de dire que le gouvernement ne voulait pas de la discussion, qu'il voulait étouffer la discussion, -- quand on sait parfaitement que l'opposition n'en voulait pas et l'a constamment refusée. (Ecoutez! écoutez!) Jo vois que l'hon. député de Bagot n'est pas à son siège; mais lorsqu'il sera de retour, j'aurai quelques mots à lui dire en anglais en réponse à certaines parties de son discours. L'hon. député de Drummond et Arthabaska (M. J. B. E. Dorion) nous a aussi dit qu'il se fait un tel mouvement dans le pays qu'il serait irrésistible, que le peuple est mécontent, et que les conséquences de ce mécon-tentement seront très funcstes. Il a rappelé le grand nombre de pétitions présentées à la chambre contre la confédération, pour démontrer que le peuple y est opposé. Eh bien! si tous les membres de cette chambre qui ont voulu envoyer des pétitions dans leurs comtés, pour les faire signer, ont fait comme lui, il n'est pas étonuant qu'elles soient nombreusement signées, car on se rappelle sa lettre qui a été lue ici l'autre jour par l'hon. procureur-général du Bas-Canada (M. CARTIER), et sur laquelle il n'y a pas à se méprendre. (Ecoutez! écoutez! et rires.) On se rappelle qu'il écrivait aux maires de son comté de faire signer les pétitions qu'il leur envoyait par "les hommes, les femmes et les enfants." (Rires.) Et quand on lui a lu sa lettre en chambre, loin d'en rougir et d'en avoir honte, il s'en est glorifié! "C'est de l'énergie, dit-il, et je n'ai pas honte de l'avoir fait!" (Rires.) Je ne veux pas faire de remarques insultantes ni de comparaisons blessantes, - mais il faut se rappeler que ce ne sont pas les criminels les plus endurcis qui rougissent de leurs crimes; ceux qui rougissent s'amendent, mais coux qui ne rougissent pas meurent dans l'impénitence finale, (Rires.) L'hon. député nous a parlé des progrès

étonnants des Etats-Unis, malgré la guerre ot les dépenses énormes qu'elle entraîne, et il nous a dit que dans cinq ans l'Etat de New-York aurait liquidé sa dette : donc, pourquoi ne pas nous allier avec l'Etat de New-York?—Il n'a pas dit cela tout à fait, mais à peu près; c'est la conclusion naturelle que l'on doit tirer de son discours. nous a dit que le peuple est mécontent et qu'il va se soulever si on lui impose la confédération. Mais connait-on les moyens qu'il emploie pour soulever les préjugés populaires? Nous jouvons juger des moyens qu'il emploie aujourd'hui par ceux qu'il employait autrefois pour préjuger le peuple contre une mesure qui lui était favorable, mais qui était inique dans certaines dispositions, parce qu'elle tendait à commettre une spoliation contre une certaine classe de la société. Je veux parler de la loi d'abolition de la tenure seigneuriale. Sans l'abolition de la tenure seigneuriale, les seigneurs seraient aujourd'hui extrêmement riches. Cette loi a donc spolié les seigneurs en faveur du peuple — que l'hon. député de Drummond et Arthabaska prétend représenter. Mais, M. le Président, savez-vous ce qu'il a fait dans le tems, et comment il trompait le peuple et soulevait ses préjugés contre cette loi? J'ai cherché la brochure qu'il a écrit dans le tems, mais je n'ai pu la trouver dans la bibliothèque: on l'en a fait disparaître. Cependant, les journaux démocrates de cette époque sont encore là, et comme ils ont publié en partie la brochure de l'hon. député, je vais en lire quelques passages pour faire voir quel pôt-pourri c'était. Les moyens employés alors ont si bien réussi auprès du peuple que l'on va peut-être chercher à en employer de semblables aujourd'hui contre la confédération. Le peuple, croyant que l'hon. député écrivait contre les seigneurs et contre le gouvernement, était indigné contre les "traitres," et dans le comté de Lotbinière il a empêché les commissaires chargés de faire les cadastres de procéder pendant un certains tems. Il est bon de rappeler ces écrits dans un tems où l'on veut nous jeter la boue à la figure; et il est tems que le peuple sache de quel côté sont ses amis, et de quel côté sont les " traitres." (Ecoutez! écoutez!)

M. J. B. E. DORION—Vous allex nous réveiller!

M. DUFRESNE — J'espère qu'on me pardonnera si j'ai été un peu loin; mais on m'a tant chatouillé que je veuz répondre à